

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2013 A 18 HEURES 30
EN MAIRIE**

**0 Approbation du procès-verbal de la séance du 20.06.2013 et
désignation du secrétaire de séance : M. GROUILLER**

1 Approbation marchés quartier le Parc

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les offres citées ci-après dans le cadre des travaux de création des VRD et aménagements paysagers du lotissement le Parc, autorisé Monsieur le Maire à signer et notifier les marchés correspondants avec les entreprises retenues, et décidé d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

Lot	Désignation	Attributaire	Montant € HT
1	terrassment réseaux secs et humides	Entreprise GUIGUES	1 429 943,00 €
2	revêtement bitumineux	EIFFAGE T.P.	188 365,00 €
3	revêtement béton de sol	Provence Impression	41 935,00 €
4	éclairage public et électricité	Eiffage Energie	solution avec variante 159 294,50 €
5	plantations	MANIEBAT	89 874.25 €
6	Clôtures	Alpha Clôtures	39 389,00 €

2 Tarifs des caveaux au cimetière communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé le prix de vente de ces caveaux au prix de revient à savoir 2 500 € pour les caveaux 6 places, et à 2300 € pour les caveaux de 4 places.

**3 Vente ensemble immobilier Relais Sainte Anne à
l'OPHLM MISTRAL HABITAT – subvention à
l'OPHLM pour la réalisation de cette opération**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté de vendre, en vue de la réalisation de 8 logements locatifs sociaux et de places de stationnement, deux immeubles cadastrés section H n° 570 (230 m²) et 571 (300 m²) sis rue Antoine de Très à l'Office Départemental « Mistral Habitat », au prix de 445 000,00 €. La commune conservera une partie du jardin (entre le platane et le carrefour) pour des aménagements éventuels ultérieurs.

Conformément aux engagements de la commune, la subvention régionale de 220 000 € obtenue pour ces acquisitions sera reversée à l'office Mistral Habitat. De plus, afin de parvenir à l'équilibre financier de l'opération, difficile eu égard du montant du foncier et surtout au coût des travaux, le

conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de voter une subvention de 60 000 € à Mistral Habitat pour la réalisation de cette opération.

4 Emplois d'avenir

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la loi n° 2012-1189 du 26.10.2012 portant création des emplois d'avenir, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à recruter des agents sous contrat de droit privé pour une durée maximale de trois ans, notamment une personne chargée de l'aide aux enfants et de l'entretien des locaux à l'école maternelle.

Ces emplois d'avenir, aidés par l'Etat, permettent aux personnes recrutées de bénéficier de formations qualifiantes pendant leur contrat.

5 Subventions exceptionnelles Association CHATEAU DE LA TOUR D'AIGUES

Rapporteur : Monsieur le Maire

A la suite de l'organisation d'un week-end d'animations autour de la culture japonaise, « escale au Japon » les 25 et 26 mai, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder à l'association Château de la Tour d'Aigues une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Le conseil municipal a également accepté, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de soutien d'un montant de 5000 € à L'Association Château de La Tour d'Aigues, dans l'attente du versement des subventions des partenaires institutionnels dont notamment le Conseil Général de Vaucluse, afin d'éviter une rupture de trésorerie.

6 Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du bassin de l'Eze- Rapport d'activités 2012

Le rapport d'activités 2012 du Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du bassin de l'Eze a été présenté par Monsieur Pierre AUBOIS, délégué.